



# الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

## COMMISSION FEDERALE DE RECOURS

L'An Deux Mille Dix-Huit et le 06 du mois de Février, à 10 heures, la Commission Fédérale de Recours s'est réunie au siège de la Fédération Algérienne de Football sise : Chemin Ahmed Ouaked, Dely Ibrahim sous la présidence de Monsieur Belkherroubi Abdou et mentionnant l'ordre du jour suivant :

### Affaire N°18 Rencontre USTolga/ARBZoui du 05/01/2018

#### Membres Présents:

Mr. BELKHERROUBI ABDOU	PRESIDENT
Mr. OUKALI RACHID	MEMBRE
Mr GERNOUZ MOHAMED	MEMBRE

**Attendu que** l'ARB Zoui a fait appel d'une décision de la commission de discipline de la ligue régionale de football de Batna infligeant :

« 08 matchs de suspension ferme pour insulte et tentative d'agression envers officiels pour le joueur MERABET Adel.

-01an de suspension ferme plus une amende de 10 000DA pour agression (sans lésion corporelle) envers officiels pour le joueur MERZOUGUI Brahim. »

#### En la Forme :

**Attendu que** l'appel formulé par l'ARB Zoui est recevable en la forme

#### Au Fond :

-**Attendu que** le joueur MERABET Adel a été convoqué par la commission fédérale de recours pour l'entendre sur l'insulte et la tentative d'agression commises sur la personne de l'arbitre directeur.

-**Attendu que** MERABET Adel nie les faits qui lui sont reprochés.

-**Attendu** par ailleurs que le joueur MERZOUGUI Brahim a été convoqué par la commissions fédérale de recours pour l'entendre sur l'agression commise sur l'arbitre directeur et ses assistants durant la rencontre suite au but marqué par l'USTolga.

-**Attendu que** MERZOUGUI Brahim nie les faits qui lui sont reprochés.

-**Attendu qu'**il ressort des pièces et rapports versés au dossier et des éléments d'appréciation par les membres de la commission de recours lors de l'audition des joueurs MERABET Adel et MERZOUGUI Brahim que les décisions prises par la commission de discipline en 1<sup>ère</sup> instance sont fondées.

**Attendu qu'**il ressort de ce qui précède et après délibération.

Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Brahim - Alger. شارع أحمد واكد ص. ب. 39 دالي إبراهيم الجزائر.

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08/09 http : www.faf.dz - email : faffoot@yahoo.fr



## Par ces motifs

### **En la Forme :**

La commission fédérale de recours déclare l'appel interjeté par l'ARBZoui recevable en la forme.

### **Au Fond :**

- Confirme la décision de 08 matchs de suspension ferme plus 5000 DA amende prise par la commission de discipline de la ligue régionale de football de Batna à l'encontre du joueur MERABET Adel à compter de la date de sa suspension conformément à l'article 120 du règlement des championnats de football amateur .
- Confirme en son principe la décision de la commissions de discipline de la ligue régionale de football de Batna prise à l'encontre du joueur MERZOUGUI Brahim et l'émendant décide :01 an de suspension ferme dont 04 mois avec sursis plus 10 000 DA amende à compter de la date de sa suspension conformément à l'article 119 a1 du règlement des championnats de football amateur.

**Le PRESIDENT DE LA COMMISSION**

**A.Belkherroubi**